

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

OBJET : Ports départementaux : partenariat avec le laboratoire départemental d'analyses.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le partenariat entre le laboratoire départemental d'analyses (LDA13) et le Département, confiant au LDA la réalisation de la mission précisée dans le rapport, pour un montant de 26 691,52 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à prendre tous les actes nécessaires à la réalisation de ce partenariat.

La dépense de 26 691,52 € sera imputée sur l'article 604-1 du budget annexe des ports.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées